



DECLARATION UNITAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUITE AU CTR DU 25 SEPTEMBRE

Le changement, ce n'est pas qu'une question de vocabulaire !

Qu'il s'agisse de l'exigence de l'établissement du bilan contradictoire de la fusion, du dialogue social ou des différents contentieux revendicatifs, les réponses apportées par le Directeur Général, lors du comité de réseau du 25 septembre, ont confirmé les analyses des organisations syndicales figurant dans les précédents communiqués.

Malgré une sémantique renouvelée consistant, par exemple, à ne plus parler d'expérimentations mais de « tests », les objectifs restent identiques à ceux fixés dans le cadre de la RGPP. Totalement subordonnées aux recommandations de la Cour des Comptes, les annonces effectuées se situent dans la continuité des choix opérés depuis la création de la DGFIP.

Ainsi, au motif des économies budgétaires exigées par le gouvernement, les agents et les missions sont une nouvelle fois sacrifiés. Cela se traduit par une poursuite des suppressions d'emplois, des attaques contre les missions et une réduction drastique des crédits de fonctionnement.

Prétendant s'inscrire dans une volonté de changement, le Directeur Général n'a fourni aux organisations syndicales aucun gage de rupture avec les politiques antérieures. Face aux situations de faillite et de souffrance dans les services, les discours lénifiant sur les conditions de vie au travail et la reconnaissance des agents ne suffisent pas ! Il faut des actes !

Considérant que seule la construction d'un rapport de force de haut niveau est susceptible d'imposer un changement de cap, les organisations syndicales appellent les agents à participer massivement aux heures mensuelles d'informations et actions unitaires proposées dans le but d'imposer de réelles négociations sur la plate-forme revendicative du 2 février.

Elles continuent à exiger l'arrêt des réformes et restructurations. Elles réitèrent leur revendication d'un réel bilan contradictoire de la fusion.

Elles attendent du directeur Général la mise en place de véritables pratiques de dialogue social à l'inverse des modes de concertation factices pratiqués jusqu'à présent.

Elles les appellent à signer massivement la pétition unitaire exigeant le respect des engagements pris en matière de reconnaissance des qualifications.

D'ores et déjà, elles décident de convoquer, le Jeudi 11 octobre, une conférence de presse pour alerter l'opinion publique sur l'état réel des services indigne de la République.

Dans le but de renforcer la mobilisation, elles appellent, pour la semaine du 15 octobre, à l'organisation d'initiatives revendicatives locales et à interpeller les médias. Pour appuyer cette démarche, un tract unitaire à destination des usagers est en cours d'élaboration.

A l'issue de la conférence de presse nationale du Jeudi 11 octobre, les organisations syndicales se rencontreront pour décider ensemble des suites à donner et ouvrir de nouvelles perspectives de mobilisation.

Jour de carence : des paroles et des actes !

Dans une lettre ouverte adressée le 7 juin dernier au Directeur Général de l'époque, la CGT Finances Publiques avait dénoncé la mise en place du jour de carence, instaurée par l'article 105 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011, et exigeait son abandon pur et simple.

Dans un contexte marqué par une perte accentuée du pouvoir d'achat (gel du point d'indice, augmentation des prix...), cette mesure, amputant la rémunération d'un agent en

maladie, obéit à une logique répressive et populiste anti-fonctionnaire.

Contrairement aux mensonges propagés à l'époque par le gouvernement SARKOZY, les personnels de la fonction publique ne sont pas des privilégiés et cette loi ne répond à aucun souci d'équité.

En effet, alors que la grande majorité des salariés du secteur privé est couverte par des prises en charge compensatoires prévues par de nombreuses conventions collectives et accords d'entreprises, les fonctionnaires se retrouvent financièrement pénalisés.

Leur faute : Être malades !!!

En novembre 2011, la commission des finances du Sénat, à majorité de gauche, a adopté un amendement visant à ne pas mettre en place cette journée pour les fonctionnaires. Le pouvoir exécutif avait alors donné le dernier mot à l'Assemblée Nationale, instaurant ainsi cette retenue pour les agents malades.

Lors de sa rencontre du 4 septembre avec les syndicats, la ministre de la fonction publique Marylise LEBRANCHU jugeait cette mesure injuste sans toutefois apporter de solutions positives.

Puisque le changement, c'est maintenant, nous exigeons des actes de la nouvelle majorité politique. Cela passe par l'abrogation de cette disposition par le projet de loi de finances pour 2013. Cela implique également la suppression de cette mesure lors du correctif budgétaire 2012.

Dans d'autres secteurs RATP, SNCF, les agents se sont mobilisés obtenant, qu'aucun jour de salaire ne leur soit soutiré.

La CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels à mener toutes les initiatives possibles, dans le cadre le plus large et la plus unitaire, pour imposer l'abrogation immédiate du jour de carence !

Elle invite les collègues qui ont subi des prélèvements à se signaler auprès des sections locales de la CGT afin de réclamer dans des démarches collectives la remise de toutes les sommes devant être prélevées et le remboursement des précomptes déjà opérés !

Des nouvelles de M. Parini

A l'intention de tous les agents des finances qui s'inquiètent du devenir de notre ancien Directeur Général, Monsieur Parini, qui était arrivé à la tête de notre administration dans les valises du non moins regretté petit président à talonnettes (il avait été surnommé le sarko-boy de Bercy), la CGT Finances Publiques 29 tient à apporter des nouvelles rassurantes :

La loi sur la mobilité des fonctionnaires vient d'être abrogée. Notre ancien directeur n'aura donc pas à choisir entre cuisinier à la prison à Revigny Sur Ornain, brancardier au SAMU de Pierrefontaine-les-Varans ou gardien de phare aux Kerguelen.

Notre ancien directeur s'est trouvé un nouveau protecteur, l'actuel président de la République. Selon le Nouvel Obs, François Hollande vient de le nommer DDFIP de Paris, contre l'avis des ministres de l'économie et du budget, et sans attendre l'avis de la commission administrative paritaire de Bercy (fait suffisamment rare pour que l'association des trésoriers-payeurs généraux, plus que troublée par cette pratique d'un genre nouveau, envisage de déposer un recours).

FUSION DES SECTEURS D'ASSIETTE DE QUIMPER ET BREST

Les agents des SIP de Quimper et Brest ont lancé une adresse à la Directrice du Finistère . Tout en dénonçant le manque d'information concernant ce projet ils dénoncent les suppressions d'emplois qui rendent les conditions de travail insupportable , le transfert du gracieux sur le cadre C et réaffirment leur attachement aux structures existantes.

Un comité technique se réunira lundi 15 octobre sur cette question à la demande de l'intersyndicale en lieu et place de l'audience prévue.

Vous avez la possibilité de recevoir des lettres d'information de notre syndicat national et de notre section syndicale CGT Finances Publiques. Des articles relatifs au fonctionnement et à l'actualité de nos services, aux réformes, aux réunions statutaires locales et nationales peuvent être ainsi adressés par notre syndicat local ou/et national aux agents qui nous ont autorisé l'accès à leur messagerie. ENVOYEZ NOUS UN COURRIEL à cgt.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr